

**Motion Philippe Ducommun et consorts – Pour soutenir nos restaurateurs, renonçons à percevoir les droits de patente en 2020 !**

*Texte déposé*

Pour lutter contre la pandémie du Coronavirus, les milieux de la restauration ont dû fermer les établissements et font clairement partie des branches les plus durement touchées par la crise. Nombre d'établissements vaudois — et d'emplois dans notre canton, par voie de conséquence — craignent pour leur survie.

A l'instar du Gouvernement jurassien qui propose d'introduire une disposition transitoire pour l'année 2020 dans le décret concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberges, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacle, et en vue d'atténuer quelque peu l'impact économique engendré par les mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19, nous demandons au Conseil d'Etat de renoncer à percevoir les droits de patente pour l'année 2020, pour soutenir la branche de l'hôtellerie et de la restauration.

Vu l'urgence de la situation, les soussignés demandent un renvoi direct au Conseil d'Etat.

*Prise en considération immédiate.*

*(Signé) Philippe Ducommun  
et 23 cosignataires*

*Développement*

**M. Philippe Ducommun (UDC) :** — Pour lutter contre la pandémie de coronavirus, les milieux de l'hôtellerie et de la restauration ont dû fermer des établissements et font clairement partie des branches les plus durement touchées par la crise. Le gouvernement jurassien vient de proposer d'introduire une disposition transitoire, pour l'année 2020, concernant les taxes perçues en matière de patentes d'auberges, de licences d'alcool et d'autorisations de spectacles en vue d'atténuer l'impact économique engendré par les mesures prises pour lutter contre la propagation du COVID-19.

Par cette motion, avec l'appui du groupe UDC, je demande au Conseil d'Etat de renoncer à percevoir les droits de patente, pour l'année 2020, pour soutenir la branche de l'hôtellerie et de la restauration. On ne parle pas de dizaines de millions de francs, mais d'un geste symbolique qui pourrait être largement apprécié. Concernant l'hôtellerie, le chiffre avoisinerait les 100'000 francs. Pour la restauration, notre collègue Gilles Meystre aurait pu nous indiquer ces montants avec précision, quand bien même les 3000 émoluments encaissés sont affectés à diverses missions. Cet objet est dans la droite lignée de la résolution (20\_RES\_040) « Impact des mesures visant à lutter contre le coronavirus : pour un suivi attentif de la situation et pour un suivi attentif de la situation et une action concrète en faveur de l'ensemble des acteurs de l'événementiel, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme vaudois » déposée par le député Démétriades et votée il y a quelques jours. Tout comme le vote quasi unanime reçu par cette résolution et le vote précédent sur le postulat Jérôme Christen, je vous demande de soutenir cette motion et de la renvoyer directement au Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

**Mme Carole Dubois (PLR) :** — Nous comprenons bien la préoccupation du motionnaire, qui souhaite alléger la charge des acteurs du milieu de l'hôtellerie et de la restauration. Néanmoins, permettez-moi de partager avec vous quelques chiffres issus de la Police cantonale du commerce. Le chiffre annuel des émoluments de surveillance cantonale se monte à 2'748 000 francs — je vous fais grâce des centimes. Ce chiffre annuel se décompose en trois parties :

- des émoluments de base de 1'730'000 francs ;
- des émoluments liés à la Fondation pour la formation des métiers de bouche de 865'000 francs ;

– des émoluments dédiés à la surveillance pour le travail illicite.

Il faut aussi savoir que le 90 % des émoluments de base ont déjà été encaissés. En cas de remboursement, cela nécessiterait de réaliser pas loin de 3000 opérations comptables.

La motion de M. Ducommun, prise en l'état, priverait de financement des acteurs importants pour les filières des métiers de bouche — soit les bouchers, boulangers, hôteliers et les restaurateurs — et notamment les fonds consacrés à la Fondation pour la formation des métiers de bouche qui finance des formations continues, des brevets, des maîtrises et des salons d'apprentissage. A l'heure où les recrutements d'apprentis ont été rendus très difficiles en raison de la crise et à l'heure où la formation continue est indispensable au professionnalisme de ces branches, il n'est pas temps de fermer le robinet. Par ailleurs, la commission de surveillance du travail illicite est très importante, vu la situation économique : les contrôles sont primordiaux pour débusquer les mauvaises pratiques et certains moutons noirs.

En conséquence, le groupe PLR pense qu'il serait préférable d'en discuter afin de prendre en compte tous les éléments. C'est la raison pour laquelle nous demandons un renvoi en commission.

**M. Marc Vuilleumier (EP) :** — Dans le cadre de la pandémie, notre groupe est favorable à une aide au commerce et notamment aux cafetiers-restaurateurs, mais avec un peu de nuance. Si nous sommes disposés et enclins à aider les restaurants et les cafés de type familial, il n'en est pas du tout de même pour les établissements de grandes chaînes, américaines ou non. Si cette motion reste une motion et que son auteur ne change pas son intitulé, nous ne pourrions bien sûr pas accepter de la renvoyer immédiatement au Conseil d'Etat. Pour cette raison, nous soutiendrons le renvoi en commission.

**M. Jean Tschopp (SOC) :** — Les recherches faites par notre collègue Carole Dubois permettent de nuancer la portée de la motion. Je l'ai dit précédemment : le secteur de la restauration souffre et il s'agit de se pencher sur la situation de cette branche d'activité. Néanmoins, je pense qu'il y a lieu de passer par une commission pour pouvoir examiner de plus près la portée de la mesure proposée par notre collègue Philippe Ducommun.

**M. Eric Sonnay (PLR) :** — Je confirme mon regret que le sujet précédent ne soit pas passé par l'examen d'une commission. En discutant en commission et avec le Conseil d'Etat, nous aurions pu trouver des solutions. Pour la présente motion, nous allons demander le renvoi en commission, mais finalement ce sont les mêmes qui recevront l'argent. Je ne soutiendrai donc pas la motion.

La discussion est close.

**Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 64 voix contre 32 et 4 abstentions.**

**La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.**